

HOMMAGE AU PROFESSEUR ANDRÉ DEMICHEL

Professeur redouté pour son exigence intellectuelle, apprécié pour son élévation spirituelle, admiré pour son courage face à la maladie, André Demichel était un vrai pédagogue, fier de son métier et plein de sollicitude pour ses étudiants.

En cela, il était dans la lignée des grands maîtres du droit public dont feu le doyen Jean-Marie Auby, qui fut son professeur, au début des années cinquante, à la faculté de droit de Bordeaux.

Né à Libourne, près de Bordeaux, en 1935, dans une famille aisée dont le père fut un magistrat, futur président de la cour d'appel de la cité où siégea en son temps Montesquieu, André Demichel fut le seul juriste de cette famille de trois enfants dont il était l'aîné, avec un frère cadet ophtalmologue et une sœur puînée psychiatre.

C'est au contact de son frère et de sa sœur qu'il perçut les débouchés du droit dans une matière où peu s'aventurèrent jusqu'alors : les professeurs René et Jean Savatier, Jean-Marie Auby en tant que juristes et les docteurs Soutoul et Penneau en tant que médecins devenus juristes.

Féru de droit – droit civil, droit pénal – auquel il voua toute sa vie une appétence particulière, regrettant le manque de réflexion sur la pénalisation excessive d'une société qui marque ainsi sa souffrance, le professeur Demichel était un humaniste.

Professeur agrégé de droit public, d'abord en poste à l'université de Lyon, il demanda son transfert à Paris-VIII, l'université expérimentale de Vincennes, à Saint-Denis, où, avec son épouse, Francine Batailler, également agrégée de droit public, ils donneront le meilleur d'eux-mêmes pour ces étudiants d'une banlieue nord quelque peu délaissée.

Ils vont créer alors une école doctorale avec la naissance, en 1991, du D.E.A. de droit médical, qui donnera d'excellentes thèses, hors des sentiers battus du droit positif, ouvrant la voie, pas toujours bien comprise, à la pluridisciplinarité.

Qui ne se souviendra de ces jurys de thèses où, pour l'occasion, étaient réunis les meilleurs spécialistes du droit médical et hospitalier ?

Le droit médical doit beaucoup à André Demichel qui ne manquait pas de regretter la juridicisation des relations des médecins avec leurs malades.

Il était, hélas ! bien placé pour parler de la souffrance, face à une maladie inexorable qui peu à peu, sans aucunement lui enlever son alacrité intellectuelle, lui ôtait sa mobilité et, dernièrement, lui enlevait son art oratoire. Plus que tout, cela le faisait cruellement souffrir, lui qui cultivait la rhétorique avec ses phrases amples et claires où chacun se félicitait d'y puiser la connaissance critique.

Il publia de nombreux livres dont un magistral *Droit pharmaceutique*, un remarqué *Droit médical* et un lumineux *Droit de la santé*.

Jean-Marie CLÉMENT
Gérard MÉMETEAU